

MAIRIE D'ESSUILES – 60510

Département de l'Oise – Arrondissement de Clermont – Canton de St Just en Chaussée

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Le six avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, JOSSELIN Valéry

Absents : FLAMAND Isabelle,

Pouvoirs : MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis
CANO Clélia donne pouvoir à Philippe REZONJA
WINDERICKS Jean-Luc donne pouvoir à SCHNEIDER Christian

Secrétaire de séance : PETIT Emeline

Publication en ligne : 13 avril 2023

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12 décembre 2022.

➤ Présentation animation communale

La présidente nouvellement élue Mme DENIS Magalie est venue présenter ses membres ainsi que son planning des manifestations à venir pour l'année.

➤ Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022—D 2023-01---Adopté à l'unanimité

Section de Fonctionnement :

Dépenses	328 957.72 €
Recettes	379 748.05 €
Excédent de clôture	50 790.33 €

Section d'Investissement :

Dépenses	83 274.73 €
Recettes	33 760.77 €
Déficit de clôture	- 49 513.96 €

Le compte de gestion 2022 présenté par la SGC de St Just en Chaussée étant identique au compte de gestion 2022 de la commune, le CG et le CA 2022 sont adoptés à l'unanimité.

➤ Affectation de résultats CA 2022—D 2023-02---Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal **décide :**

- de ne faire aucune affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- d'affecter la somme de **525 709.80 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement au compte 002.

➤ Travaux voirie par la CCPP—D 2023-03---Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser au cours de l'année 2023 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes : Rue d'Essuilet et de la voie communale C7 (Ferme Josselin). Réparations diverses pour un total de 8 439.11 € TTC.

➤ Vote des taxes—D 2023-04---Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2022.

A noter que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est remise au vote depuis cette année. Le conseil municipal décide de ne pas taxer les logements vacants.

➤ Colis des aînés—D 2023-05---Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'offrir un colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus pour l'année 2023.

➤ Bon secours—D 2023-06---Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer un bon de secours en argent d'une valeur de 80€ pour les personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à celles titulaires d'une carte d'invalidité de 50% et plus, pour l'année 2023.

➤ Subventions 2023—D 2023-07---Adopté à l'unanimité

Le conseil décide d'augmenter les subventions des associations, à l'exception de celle de l'AFR qui reste identique.

➤ Fongibilité des crédits—D 2023-08---Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement suite au passage en comptabilité à la nomenclature M57 excluant les dépenses imprévues.

➤ **Vote du budget 2023—D 2023-09---Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et vote le budget de l'exercice 2023 qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Recettes	905 023.14 €
Dépenses	905 023.14 €

Investissement :

Recettes	499 498.88 €
Dépenses	499 498.88 €

➤ **Indemnités horaires pour travaux supplémentaires—D 2023-10---Adopté à l'unanimité**

Après l'avis favorable reçu auprès du comité Technique du Centre de Gestion, la délibération instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires est définitivement adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention à l'état au titre du Fond Vert pour les travaux de pose et installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes—D 2023-11---Adopté à l'unanimité**

➤ **Demande de subvention à l'état au titre de la DETR pour les travaux d'agrandissement du colombarium—D 2023-12---Adopté à l'unanimité**

Le devis ayant été réactualisé avec les tarifs de 2023, une nouvelle délibération devait être prise.

➤ **Demande d'adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise—D 2023-13---Adopté à l'unanimité**

➤ **Informations / questions diverses**

- Les défibrillateurs doivent rester à disposition de toute personne en urgence souhaitant en disposer ; De ce fait, une entrée de type main libre est en réflexion pour l'accès de celui de la salle des fêtes.
- Ecole : Le prix par enfant scolarisé est de 1 317 € en 2023 (947 € en 2019).
- L'agent technique prend sa retraite à la fin de l'été, son contrat est de 4.5h / semaine.
- Des petits cailloux roses ont été mis dans les allées du cimetière améliorant l'aspect visuel du lieu.
- Une maison à insectes remplace les panneaux publicitaires au carrefour de la rue de la Chaussée et de la Route Nationale à St-Rimault, entièrement fait par Bruno Gossent.
- La Communauté de Communes du Plateau Picard nous informe qu'il est possible de récupérer des paniers de légumes bio : Les Jardins du Plateau Picard employant des personnes en réinsertion, 11.50 € le panier.
- Voisins vigilants : le temps de remettre à jour l'ancienne liste constituée, ce sujet sera reparlé à la prochaine réunion de conseil.
- Elections sénatoriales : l'Oise étant concernée cette année, une réunion pour l'élection des délégués est obligatoire le 09 juin 2023.
- Le problème de voisinage entre M.et Mme Mignot avec Messieurs Degeitère au Chemin de la Tour a été évoqué.
- En cas de problème de voisinage ou autre souci, il faut appeler le 17 directement pour faire constater les faits par la Gendarmerie, sinon aucune plainte ne pourra être déposée.
- Maintien de la gratuité de la salle des fêtes pour les associations de la commune à une seule manifestation par an.
- Le nouveau tracé de la Brèche a été présenté et est consultable au secrétariat de mairie.
- Le conseil des jeunes se met en place : informations ont été prises à la commune de Laversines où ce conseil vient de naître ; Un courrier va être distribué dans la commune pour voir l'implication des jeunes dans ce nouveau projet.
- La mise ne péril du bâtiment au carrefour de la rue de la Chaussée et de la Route Nationale a permis le démontage du mur qui menaçait de tomber sur la Départementale D938.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.